

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2024-120

PUBLIÉ LE 3 MAI 2024

# Sommaire

## **Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret / Cabinet-BSP**

45-2024-04-25-00014 - Arrêté préfectoral portant autorisation de gardiennage sur la voie publique - DYNAMIC (3 pages)	Page 3
45-2024-04-25-00015 - Liste agents DYNAMIC (1 page)	Page 7

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2024-04-25-00014

Arrêté préfectoral portant autorisation de  
gardiennage sur la voie publique - DYNAMIC

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL EN DATE DU 26 AVRIL 2024  
GARDIENNAGE SUR LA VOIE PUBLIQUE

La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'article L.613-1 et R.613-5 du code de la sécurité intérieure réglementant les activités privées de sécurité,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Madame Sophie BROCAS en qualité de préfète de la Région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Franck BOULANJON, directeur de cabinet de la préfète du Loiret ;

Vu la décision AUT-045-2117-08-09-20180340629 du Conseil National des Activités Privées de Sécurité, autorisant la Société ESCORT SECURITE, 31 avenue des Droits de l'Homme – 45000 ORLEANS (siège social) à exercer des activités de surveillance ou de gardiennage,

Vu la décision AUT-093-2120-04-21-20210732296 du Conseil National des Activités Privées de Sécurité, autorisant la Société DYNAMIC SECURITE, 95 avenue du Président Wilson, 93100 MONTREUIL – (siège social) à exercer des activités de surveillance ou de gardiennage,

Vu la demande présentée le 16 avril 2024 par Ville d'Orléans tendant à faire assurer la surveillance de biens et des personnes sur la voie publique contre les vols, dégradations et effractions par la Société ESCORT SECURITE et par la société DYNAMIC SECURITE dans le cadre des Fêtes Johanniques 2024 à Orléans ;

Considérant que la sécurité de la manifestation susvisée justifie la mise en place d'un gardiennage, à partir notamment de la voie publique,

Sur proposition de Madame la Directrice des Sécurités à la préfecture du Loiret,

**ARRETE**

**Article 1** - Les missions de surveillance contre les vols, les dégradations et effractions assurées par la Société ESCORT SECURITE et la société DYNAMIC SECURITE, organisées par la Ville d'Orléans par plusieurs agents de sécurité des deux agences mentionnées ci-dessus postés sur la voie publique, **sont autorisées** :

- **le 29 avril 2024** de 19h00 à 21h30 – cérémonie de la remise de l'épée, commémoration de l'entrée de Jeanne d'Arc,
- **du 2 au 10 mai 2024** – Installations des cérémonies protocolaires (montage et démontage des installations) – Place Ste Croix,
- **du 2 au 8 mai 2024** – Installation du Set Electro sur les boulevards Alexandre Martin et Pierre Ségelle,
- **du 2 au 4 mai 2024** - « Orléans la Source fête Jeanne d'Arc » au Parc de la Clairière, rue Antoine de Lavoisier (montage et démontage des installations),
- **du 5 au 8 mai 2024** – Marché médiéval au Campo Santo, rue Fernand Rabier.

**Article 2** - Les gardiens assurant la surveillance de biens et des personnes à l'article précédent effectueront les missions en respectant les dispositions suivantes :

Ils devront :

- *n'agir qu'en situation de légitime défense (article 122-5 du Code pénal) ou de flagrant délit (article 73 du Code de procédure pénale),*
- *être revêtus de la tenue distinctive de l'entreprise,*
- *avertir immédiatement, en cas d'incident, les services de police,*
- *ne pas être armés,*
- *ne pas procéder à des contrôles d'identité.*

**Article 3** - Au présent arrêté sont annexées les deux listes des agents chargés de la surveillance des biens sur la voie publique du 29 avril 2024 au 8 mai 2024 inclus.

**Article 4** - Les responsables des entreprises devront prévenir, à l'occasion de la mise en place du service de surveillance, les services de police territorialement compétents.

**Article 5** - Le Directeur de Cabinet de la préfète du Loiret et le Directeur départemental de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

*Fait à ORLEANS, le 26 avril 2024*

Pour la Préfète et par délégation,  
Le Directeur de cabinet

signé : **Franck BOULANJON**

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à : Mme la Préfète du Loiret – Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - 181, rue de Bourgogne - 45042 ORLEANS CEDEX ;

- un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de l'Intérieur - Place Beauvau - 75800 Paris cedex 08 ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant : le Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie - 45057 ORLEANS CEDEX 1.

- Le Tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**DIFFUSION**

- Sté ESCORT SECURITE
- Sté DYNAMIC SECURITE
- M. le Maire d'Orléans
- M. le Directeur départemental de la sécurité publique

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2024-04-25-00015

Liste agents DYNAMIC

**LISTE AGENTS FÊTE DE JEANNE D'ARC 2024** Autorisation administrative d'exercer AUT-093-2120-04-21-20210732296

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CARTE PROFESSIONNELLE	DATE DE FIN DE VALIDITÉ
AÏT TALEB	NOUREDDINE	18/11/2001	CAR-036-2025-11-09-20200755406	09/11/2025
AKHRIEVA	ZOULFIA DAOUTOVNA	25/08/1981	CAR-054-2026-01-13-20210743719	13/01/2026
AKONDZO APOUNOU	DONALD	30/03/1978	CAR-045-2026-11-10-20210106867	10/11/2026
ALI MADI	CHAOUKIDINE	11/09/1980	CAR-045-2028-12-18-20230295993	18/12/2028
ATLANGERIYEV	VAKHARSOLT	23/07/1974	CAR-079-2025-11-06-20200175614	06/11/2025
BACKOUROU	PEPIN	04/04/1990	CAR-045-2026-08-24-20210539981	24/08/2026
BEN FRADJ	SABRI	10/05/1972	CAR-045-2024-11-25-20190040123	25/11/2024
BENCHENNI	ABOUBAKER	19/08/1998	CAR-010-2027-07-06-20220818198	06/07/2027
BRINIS	HICHAM	21/08/1995	CAR-045-2025-12-04-20200755395	04/12/2025
CHABANOV	DIAMALDIN	30/04/1977	CAR-045-2025-03-09-20200727422	09/03/2025
CHABANOV	VISKHAZHI	01/07/1973	CAR-041-2025-11-18-20200747747	18/11/2025
CHABANOV	SAYFOULLA	07/07/2005	CAR-045-2028-02-14-20230774679	14/02/2028
CHERIFI	CHEMSEDDINE	11/01/1998	CAR-045-2026-05-11-20210759260	11/05/2026
DOUJAH	KHEMIS	04/02/1960	CAR-045-2028-06-29-20230016065	29/06/2028
EN NAJIB	RACHID	08/07/1972	CAR-041-2024-11-15-20190043490	15/11/2024
HAMIDOUCHE	LOUANAS	06/06/1996	CAR-037-2025-08-31-20200723956	31/08/2025
ITOUA	THIERRY FRANCIS	05/04/1978	CAR-045-2025-01-30-20200716817	30/01/2025
KEITA	MOHAMED	12/07/1981	CAR-045-2025-11-17-20200483380	17/11/2025
KEITA	M'BEMBA ADAMA	25/12/1992	CAR-045-2024-12-05-20190682524	05/12/2024
KHECHENI	KAMEL	04/06/1992	CAR-045-2027-04-28-20220791128	28/04/2027
LAGO	LEONARD FELIX	25/07/1969	CAR-028-2026-02-15-20210208247	15/02/2026
MANSOURI	MEHDI	01/03/1989	CAR-092-2024-12-03-20190702493	03/12/2024
MARIE-ROSE	JOSUE CALEB	14/06/1988	CAR-045-2025-08-27-20200460776	27/08/2025
MEDDOUR	BILEL	24/07/1993	CAR-045-2026-01-15-20200756920	15/01/2026
MIMOUNI	SID AHMED ADEL	12/04/2000	CAR-036-2025-11-27-20200753403	27/11/2025
MWASSA	SHABANI	30/11/1968	CAR-045-2025-01-22-20200139749	22/01/2025
OUSMANOV	ADAM	04/01/2001	CAR-045-2025-10-01-20200728470	01/10/2025
OUSMANOV	VAKHA	06/10/1968	CAR-045-2026-01-07-20210503947	07/01/2026
RAB-KRALFA	ABDELKADER	29/11/1971	CAR-045-2027-05-11-20220255078	11/05/2027
RENEUVE	FLORIANE	09/08/1991	CAR-045-2027-05-02-20220787657	02/05/2027
SALAOUATCHI	MUSTAPHA	05/05/1981	CAR-045-2025-09-14-20200741675	14/09/2025
TCHEUMENI	DOMINIQUE	20/01/1970	CAR-045-2028-09-12-20230344826	12/09/2028
TOUSSAINT	JEAN-PHILIPPE	06/10/1986	CAR-045-2026-11-29-20210150928	29/11/2026
VISITAEV	ADAM	20/08/1981	CAR-045-2025-07-03-20200731846	03/07/2025
ZABLE BI	GONOU JEAN-LOÏC	19/04/1995	CAR-045-2028-10-18-20230658908	18/10/2028
ZAITAEV	ISSA	20/11/1967	CAR-037-2027-12-02-20220583879	02/12/2027



contact@dynamic-securite.com  
Téléphone : 06 18 71 34 48

DYNAMIC SECURITE  
95 Av du Président Wilson  
93108 MONTREUIL

AUT-093-2120-04-21-20210732296, L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.